



RCS : EPINAL

Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00086

Numéro SIREN : 391 746 195

Nom ou dénomination : LES EPINETTES

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2016 sous le numéro de dépôt 3802

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

GEGOUT & ASSOCIES
30 T rue Christian Pfister
54000 Nancy

V/REF :

N/REF : 2014 B 86 / 2016-A-3802

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 07/11/2016, les actes suivants :

Extrait de décision(s) des associés en date du 02/11/2016
- nomination d'un Directeur Général

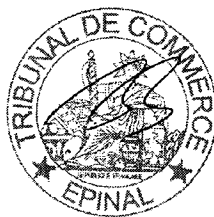
Concernant la société

LES EPINETTES
Société par actions simplifiée
96 chemin des Epinettes
88400 Gérardmer

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-3802 le 07/11/2016

R.C.S. EPINAL 391 746 195 (2014 B 86)

Fait à EPINAL le 07/11/2016,
LE GREFFIER



« LES EPINETTES »
société par actions simplifiée
au capital de 1 280 688,00 €
96, Chemin des Epinettes
88400 - GERARDMER
391 746 195 R.C.S. EPINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 02 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE
Le deux novembre

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Yves CROUVEZIER**, domicilié 96, chemin des Epinettes – 88400 Gérardmer,
- **Madame Anne CROUVEZIER**, domiciliée 96, chemin des Epinettes – 88400 Gérardmer,
- **Madame Séverine CROUVEZIER**, domiciliée 70, rue de la Forêt – 88460 La Baffe,
- **Madame Aurélie CROUVEZIER**, domiciliée 30, rue Ponscarne – 88000 Epinal,

Seuls associés de la société « LES EPINETTES », société par actions simplifiée au capital de 1 280 688 €, dont le siège est à Gérardmer (88400) – 96, chemin des Epinettes,

Ont adopté, conformément à l'article 14.2 des statuts de la société, les décisions unanimes relatives par le présent procès-verbal, relatives à l'ordre du jour suivant :

▪ **Nomination d'un nouveau Directeur Général**

▪ **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

Les associés décident unanimement de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Yves CROUVEZIER
né le 07 septembre 1953 à Gérardmer (88)
demeurant 96, chemin des Epinettes – 88400 Gérardmer

qui a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général de la société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Handwritten signatures: J.C., A.C., R.B.

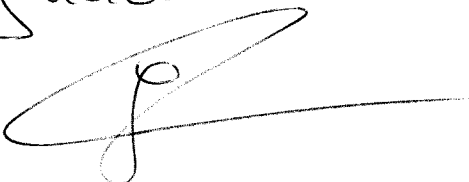
Dans le cadre de l'exercice de son mandat, Monsieur Yves CROUVEZIER disposera vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le Président, conformément à la loi et aux stipulations de l'article 12 des statuts.

TROISIEME DECISION

Les associés confèrent unanimement tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publication et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

*Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur
Général*

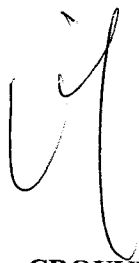


Monsieur Yves CROUVEZIER

Signature précédée de la mention
manuscrite « bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général »



Madame Séverine CROUVEZIER



Madame Anne CROUVEZIER



Madame Aurélie CROUVEZIER